



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/1
22 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Troisième session
11-28 avril 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES
QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21, l'accent étant mis sur les éléments intersectoriels d'Action 21 et sur les facteurs critiques de la durabilité.
4. Ressources financières et mécanismes de financement.
5. Éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités.
6. Étude des groupes d'éléments sectoriels : terres, désertification, forêts et diversité biologique.
7. Questions diverses.
8. Réunion de haut niveau.
9. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission.
10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session.

Annotations

Point 1. Élection du bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1) stipule qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, la Commission élit parmi les représentants de ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du bureau selon que de besoin. À sa deuxième session, la Commission a élu un président ainsi que quatre vice-présidents, dont l'un a exercé également les fonctions de rapporteur.

La composition de la Commission en 1995 est indiquée à l'annexe II ci-après.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du règlement intérieur stipule qu'au début de chaque session, la Commission, après l'élection du bureau, arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Par sa décision 1994/300, le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission.

Point 3. Débat général sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21, l'accent étant mis sur les éléments intersectoriels d'Action 21 et sur les facteurs critiques de la durabilité

En 1995, conformément au programme de travail thématique pluriannuel adopté par la Commission à sa première session (E/1993/25/Add.1, chap. I, sect. A, annexe), ce point doit être examiné eu égard en particulier aux chapitres d'Action 21 ci-après : chapitre 3 (Lutte contre la pauvreté); chapitre 5 (Dynamique démographique et durabilité); chapitre 8 (Intégration du processus de décisions sur l'environnement et le développement); chapitres 23 à 32 sur le renforcement du rôle des principaux groupes, et chapitre 40 (L'information pour la prise de décisions).

À sa deuxième session, la Commission a décidé d'examiner tous les ans les questions liées au commerce, à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'aux modes de consommation.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle et la contribution des grands groupes (E/CN.17/1995/9)

Rapport du Secrétaire général sur le commerce, l'environnement et le développement durable (E/CN.17/1995/12)

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution des modes de consommation et de production (E/CN.17/1995/13)

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable (E/CN.17/1995/14)

Rapport du Secrétaire général sur la dynamique démographique et la durabilité (E/CN.17/1995/15)

Rapport du Secrétaire général sur l'information pour la prise de décisions et le Plan Vigie (E/CN.17/1995/18)

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement (E/CN.17/1995/19)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application des décisions et recommandations adoptées par la Commission à sa deuxième session (E/CN.17/1995/22)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21 au niveau national (E/CN.17/1995/24)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion de haut niveau sur le commerce, l'environnement et le développement durable soumis par les secrétariats de la CNUCED et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (E/CN.17/1995/23)

Note du Secrétaire général transmettant un extrait du rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les activités de la FAO et du Programme alimentaire mondial dans le domaine du développement durable (E/CN.17/1995/28)

Point 4. Ressources financières et mécanismes de financement

À sa première session, considérant qu'elle était chargée de déterminer si les ressources disponibles permettent de mettre en oeuvre Action 21, la Commission a décidé de créer un Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières pour l'aider dans ses travaux.

À sa deuxième session, la Commission a reconfirmé le mandat de son groupe de travail et décidé que celui-ci examinerait toutes les questions relatives aux aspects financiers du transfert de techniques écologiquement rationnelles. Le Groupe de travail s'est réuni du 6 au 9 mars 1995. La Commission sera saisie de son rapport.

Documentation

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières (E/CN.17/1995/11)

Rapport du Secrétaire général sur les sources et mécanismes de financement du développement durable : examen général des problèmes et faits nouveaux (E/CN.17/1995/8)

Point 5. Éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités

En 1995, conformément au programme de travail thématique pluriannuel de la Commission, le groupe d'éléments intitulé "Éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités" doit être examiné eu égard aux chapitres 16, 34 et 35 d'Action 21.

À sa deuxième session, la Commission, tenant compte de la nécessité de s'acquitter efficacement de ses fonctions touchant le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et la création de capacités, a décidé de charger deux groupes de travail de s'acquitter de la manière décrite ci-après des fonctions de son groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur le transfert de techniques et la coopération, qu'elle avait créé à sa première session pour une période d'essai d'un an :

a) Le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières examinerait toutes les questions relatives aux aspects financiers du transfert de techniques écologiquement rationnelles;

b) Le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles examinerait les questions relatives au transfert de techniques dans le contexte des différentes questions sectorielles qui seraient examinées en 1995, notamment l'expérience acquise par les différents pays.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la science au service d'un développement durable (E/CN.17/1995/16)

Rapport du Secrétaire général sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et la création de capacités (E/CN.17/1995/17 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques (E/CN.17/1995/20)

Point 6. Étude des groupes d'éléments sectoriels : terres, désertification, forêts et diversité biologique

Conformément à son programme de travail thématique pluriannuel, la Commission examine chaque année un groupe d'éléments sectoriel différent. En 1995, elle doit examiner le groupe intitulé "Terres, désertification, forêts et diversité biologique" eu égard en particulier aux chapitres d'Action 21 ci-après :

a) Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (chap. 10);

b) Lutte contre le déboisement (chap. 11) et Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial

sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts;

c) Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse (chap. 12);

d) Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes (chap. 13);

e) Promotion d'un développement agricole et rural durable (chap. 14);

f) Préservation de la diversité biologique (chap. 15).

À sa première session, la Commission a prié le Secrétaire général d'établir des rapports thématiques, reprenant les groupes d'éléments d'Action 21 qui doivent être inscrits à l'ordre du jour des sessions de la Commission conformément à son programme de travail thématique pluriannuel.

À sa deuxième session, la Commission a décidé de créer un Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée de niveau gouvernemental, composé d'experts désignés par les gouvernements pour aider la Commission à préparer, de façon coordonnée et intégrée, l'examen des questions sectorielles qui seraient soumises à son examen lors de sa troisième session, conformément à son programme de travail thématique pluriannuel, notamment l'ensemble de questions intitulé "Terres, désertification, forêts et diversité biologique".

La Commission a également décidé que le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles examinerait les questions relatives au transfert de techniques dans le contexte des différentes questions sectorielles qui seraient examinées en 1995, notamment l'expérience acquise en la matière par les différents pays.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur une conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (E/CN.17/1995/2)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre le déboisement et sur la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (E/CN.17/1995/3)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse (E/CN.17/1995/4)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes (E/CN.17/1995/5)

Rapport du Secrétaire général sur la promotion d'un développement agricole et rural durable (E/CN.17/1995/6)

Rapport du Secrétaire général sur la préservation de la diversité biologique (E/CN.17/1995/7)

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles (E/CN.17/1995/10)

Note du Secrétariat transmettant la déclaration de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (E/CN.17/1995/27)

Lettre datée du 26 janvier 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts tenue à Ottawa/Hull (Canada) du 10 au 14 octobre 1994 (E/CN.17/1995/26)

Point 7. Questions diverses

Point 8. Réunion de haut niveau

Dans sa résolution 47/191, l'Assemblée générale a recommandé que la Commission adopte à sa première session un programme de travail thématique portant sur plusieurs années, comprenant la tenue d'une réunion de haut niveau, à participation ministérielle, pour avoir une vue globale de l'exécution d'Action 21, examiner les questions d'orientation générale qui apparaîtraient et imprimer l'élan politique nécessaire pour donner suite aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et aux engagements qu'elles contiennent.

À sa première session, la Commission a décidé qu'en règle générale, ces réunions de haut niveau dureraient au maximum trois jours et feraient partie intégrante de ses sessions et de son processus de prise de décisions. L'organisation des travaux des réunions de haut niveau devrait prévoir notamment un échange de vues en toute franchise entre les participants et la tenue de réunions officieuses, selon les besoins, pour régler les questions en suspens relatives aux travaux de la Commission qui doivent être examinées à un haut niveau. Si les participants le jugent approprié, la réunion de haut niveau pourrait produire un court document.

À sa première session également, la Commission a recommandé que le rapport du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable, contenant les avis de ses experts sur les questions relatives à l'application d'Action 21, lui soit présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les grandes questions générales qui pourraient être examinées à la réunion de haut niveau de la Commission (E/CN.17/1995/21)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa troisième session (E/CN.17/1995/25)

Note du Secrétariat transmettant la déclaration de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (E/CN.17/1995/27)

Déclaration du CAC à la Commission du développement durable

Point 9. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant, à propos de chaque question, les documents qui seront soumis au titre de cette question et la décision de l'organe délibérant qui a autorisé leur préparation, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de la contribution qu'ils apportent à ses travaux, ainsi que de l'urgence et de la pertinence qu'ils présentent eu égard à la situation existante.

Point 10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission soumet au Conseil un rapport sur les travaux de chaque session.

Conformément à la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, la Commission présente les recommandations nécessaires à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Annexe I

ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE

L'organisation des travaux proposée pour la troisième session de la Commission du développement durable a été établie en fonction des décisions prises par la Commission à sa session d'organisation et des consultations officielles que le Président a eues avec les membres du Bureau.

Programme de travail proposé

Semaine du 11 au 13 avril

Mardi 11 avril

		Ouverture de la session
Matin	<u>Point 1</u>	Élection du bureau
	<u>Point 2</u>	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
Après-midi	<u>Point 4</u>	Ressources financières et mécanismes de financement (présentation du rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières, suivie d'une réunion-débat)

Mercredi 12 avril

Matin	<u>Point 6</u>	Étude des groupes d'éléments sectoriels : terres, désertification, forêts et diversité biologique (présentation du rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles, suivie d'une réunion-débat)
Après-midi	<u>Point 3</u>	Débat général sur les progrès réalisés dans l'application d'Action 21, l'accent étant mis sur les éléments intersectoriels d'Action 21 et sur les facteurs critiques de la durabilité
		Débat général

Judi 13 avril

Matin et après-midi	<u>Point 3</u>	Suite
---------------------	----------------	-------

Semaine du 17 au 21 avril

Lundi 17 avril

Matin et après-midi	<u>Point 5</u>	Éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités
		Débat général

Mardi 18 avril

Matin et après-midi		Échange de vues sur l'expérience acquise par les différents pays
Après-midi		Journée des collectivités locales

Mercredi 19 avril

Matin et après-midi		Échange de vues sur l'expérience acquise par les différents pays
---------------------	--	--

Judi 20 et vendredi 21 avril

Groupes de rédaction

Semaine du 24 au 28 avril

Lundi 24 et mardi 25 avril

Groupes de rédaction

Mercredi 26 avril

Matin

Examen des travaux des groupes de rédaction

Point 7

Questions diverses

Après-midi

Point 8

Réunion de haut niveau

Jeudi 27 avril

Matin et après-midi

Point 8

Suite

Vendredi 28 avril

Matin

Point 8

Suite

Après-midi

Point 8

Suite

Point 9

Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission

Point 10

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session

Annexe II

MEMBRES DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 1995

	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Allemagne	1995
Antigua-et-Barbuda	1995
Australie	1997
Bahamas	1997
Bangladesh	1997
Barbade	1996
Bélarus	1996
Belgique	1995
Bolivie	1995
Brésil	1997
Bulgarie	1996
Burkina Faso	1995
Burundi	1997
Canada	1996
Chili	1995
Chine	1995
Espagne	1997
Éthiopie	1997
Finlande	1997
États-Unis d'Amérique	1996
Fédération de Russie	1995
France	1997
Gabon	1995
Ghana	1997
Guinée	1996
Hongrie	1997
Inde	1996
Indonésie	1995
Iran (République islamique d')	1997
Islande	1995
Italie	1996
Japon	1996
Malaisie	1996
Malawi	1995

Mandat expirant
le 31 décembre

Maroc	1996
Mexique	1996
Namibie	1995
Ouganda	1996
Pakistan	1995
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1997
Pays-Bas	1995
Pérou	1997
Philippines	1997
Pologne	1995
République de Corée	1995
République-Unie de Tanzanie	1996
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1996
Sénégal	1997
Tunisie	1995
Turquie	1995
Ukraine	1997
Uruguay	1995
Venezuela	1996
